



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 février 2021
Français
Original : anglais

République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2552 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2021 et a demandé au Secrétaire général de faire rapport sur sa mise en œuvre tous les quatre mois. Le présent rapport fait le point sur les principaux événements survenus en République centrafricaine depuis le rapport du Secrétaire général en date du 12 octobre 2020 ([S/2020/994](#)).

II. Situation politique

2. Le contexte politique de ces derniers mois a été dominé par les événements liés aux élections présidentielles et législatives du 27 décembre. Les tensions politiques se sont considérablement exacerbées en raison de la défiance dans les relations entre le gouvernement et l'opposition s'agissant du processus électoral, associée à une détérioration marquée de la sécurité dans de nombreuses régions du pays alimentée par certains acteurs politiques et groupes armés qui veulent perturber le processus électoral et l'ordre constitutionnel.

3. Les tensions se sont encore aggravées après la décision du 3 décembre de la Cour constitutionnelle d'invalider cinq des 22 candidatures présidentielles, dont celle de l'ancien président de la République centrafricaine, François Bozizé. La Cour a fait valoir que M. Bozizé dérogeait au critère juridique de « bonne moralité » des candidats en raison des sanctions imposées à son encontre par l'Organisation des Nations Unies et du mandat d'arrêt international émis en 2014 pour assassinats présumés, actes de torture et autres crimes. Le parti politique de François Bozizé, le Kwa Na Kwa, a publiquement appelé au calme et à la retenue, tout en dénonçant la décision de la Cour. Bien qu'il ait déclaré publiquement qu'il acceptait la décision de la Cour et qu'il ait soutenu la candidature à l'élection présidentielle de l'ancien Premier ministre Anicet-Georges Dologuélé, François Bozizé s'est rendu dans le centre et l'ouest du pays pour rallier le soutien des chefs de groupes armés.

4. Par la suite, certains groupes armés ont tenté à de multiples reprises d'entraver le processus électoral. Le 15 décembre, des représentants de Retour, Réclamation et Réhabilitation (3R), du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), de



l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC), un groupement du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et des factions anti-balaka Mokom et Ngaïssona, ont signé une déclaration commune dénonçant l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et critiquant l'incapacité du gouvernement à faire progresser le processus de paix. Le 17 décembre, ils ont annoncé la formation de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC), que François Bozizé a publiquement approuvée le 27 décembre. Le Gouvernement l'a accusé de tentative de coup d'État et le 4 janvier, le Procureur général du tribunal de première instance de Bangui a annoncé l'ouverture d'une enquête pénale à l'encontre de M. Bozizé, notamment pour rébellion et atteinte à la sûreté de l'État.

5. La campagne électorale qui s'est déroulée du 12 au 25 décembre a été perturbée par une recrudescence de la violence de la part des groupes armés affiliés au CPC. Plusieurs candidats indépendants et ceux qui s'étaient rangés aux côtés du parti présidentiel ont été attaqués. La principale plate-forme politique d'opposition, la Coalition de l'opposition démocratique 2020 (COD-2020), a annoncé la suspension de sa campagne le 19 décembre, invoquant l'insécurité et les irrégularités dans les préparatifs électoraux et exigeant le report des élections et la tenue de consultations nationales. Le 26 décembre, la Cour constitutionnelle a rejeté les multiples demandes de report des élections déposées par l'opposition, faisant valoir qu'il était nécessaire de respecter le calendrier constitutionnel.

6. Le premier tour des élections présidentielles et législatives a eu lieu le 27 décembre. Les violences perpétrées par les groupes armés affiliés au CPC, principalement dans le nord-ouest et le sud-est, ont pesé sur la participation au scrutin. Au total, 695 019 électeurs (37,4 % du total des inscrits) ont voté, alors que 3 243 des 5 448 bureaux de vote (59,5 %) avaient ouvert dans tout le pays et à l'étranger. L'opposition a demandé l'annulation du vote, au motif que le processus n'était pas conforme aux exigences constitutionnelles et légales et que l'insécurité empêchait de voter. Les rapports préliminaires des missions d'observation électorale nationales et internationales déployées à Bangui et dans ses environs par l'Observatoire national des élections, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté des États sahélo-sahariens se sont dit globalement satisfaits du déroulement des élections malgré les difficultés rencontrées.

7. Le 4 janvier, l'Autorité nationale des élections a publié les résultats provisoires de l'élection présidentielle, annonçant que le Président Touadéra avait obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés (53,9 %), suivi par les anciens premiers ministres et candidats de l'opposition Anicet-Georges Dologuélé (21,01 %) et Martin Ziguélé (7,46 %). Le 7 janvier, 10 candidats de l'opposition ont déposé un recours collectif devant la Cour constitutionnelle pour contester les résultats. Les candidats présidentiels Anicet-Georges Dologuélé, Martin Ziguélé et Cyriaque Gonda ont également déposé séparément des recours demandant l'annulation des élections.

8. L'Autorité nationale des élections a publié les résultats provisoires des élections législatives le 5 janvier. Vingt et un candidats en tout, dont deux femmes, ont été élus au premier tour et 122, dont 13 femmes, se sont qualifiés pour le second tour.

9. Le 18 janvier, la Cour constitutionnelle a rejeté la plupart des recours pour insuffisance de preuves ou parce que des irrégularités n'auraient pas vraiment modifié les résultats. La Cour a validé les résultats de l'élection présidentielle, annonçant la réélection du Président Touadéra avec 53,16 % des 599 416 votes validés. La Cour a établi que la participation globale avait été de 35,25 % des électeurs inscrits et a annulé les résultats des deux élections présidentielle et législative à Bambari, Baoro, Bozoum, Carnot 1 et Carnot 2 en raison de l'insécurité et de la destruction du matériel électoral. Les dirigeants de la coalition d'opposition COD-2020 ont publiquement

rejeté la réélection du président Touadéra et les résultats définitifs du premier tour des élections législatives, le 19 janvier et le 2 février, respectivement.

10. Des rapports ont signalé que des agents de l'État avaient pris pour cible des représentants de l'opposition. Le 14 janvier, le Gouvernement a empêché la candidate à la présidence et ancienne cheffe de la transition, Catherine Samba-Panza, de monter à bord d'un vol international, décision qui a été annulée par la suite. Après la confirmation de sa réélection, le 18 janvier, le président Touadéra s'est adressé à la nation, exprimant sa volonté d'unir le pays et d'engager un dialogue avec l'opposition politique.

11. Le 1^{er} février, la Cour constitutionnelle a proclamé les résultats définitifs des élections législatives, avec 22 candidats élus au premier tour, dont deux femmes, et invalidé la victoire de six candidats. Le scrutin a été annulé dans 13 circonscriptions. La coalition d'opposition COD-2020 a annoncé le désistement de ses candidats pour la suite du scrutin. Le 3 février, le parti d'opposition Union pour le Renouveau Centrafricain a annoncé qu'il maintiendrait sa participation au processus électoral.

12. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, aux côtés de partenaires internationaux, s'est engagé auprès des acteurs nationaux, y compris les candidats à l'élection présidentielle, pour faciliter l'instauration de conditions propices à la tenue d'élections crédibles, ouvertes à tous et pacifiques dans le respect des délais constitutionnels. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a renforcé cet engagement stratégique, notamment lors de la visite qu'il a effectuée à Bangui du 27 au 30 octobre avec le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Le Secrétaire a amplifié la portée de cet engagement par des messages radio et vidéo à la veille du lancement de la campagne.

13. Du 9 au 12 décembre, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et le Président de la CEEAC se sont rendus en République centrafricaine pour rencontrer les acteurs nationaux. Le 2 décembre, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a décidé de soutenir le processus politique centrafricain.

14. Le 26 décembre, le président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, en sa qualité de Président de la CEEAC, a convoqué une réunion extraordinaire des chefs d'État de la CEEAC consacrée à la République centrafricaine. Les membres ont condamné la violence et ont appelé à un dialogue politique sans exclusive, au déploiement de troupes de la sous-région et à la nomination rapide d'un médiateur permanent de la CEEAC pour la République centrafricaine. Le 29 janvier, à l'issue d'un mini-sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) sur la situation en République centrafricaine, convoqué par le Président de l'Angola, João Lourenço, en sa qualité de Président par intérim de la Conférence, un appel commun a été lancé en faveur du dialogue et de l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat par les groupes armés.

Préparatifs des élections

15. L'inscription des électeurs en République centrafricaine et dans la diaspora s'est achevée le 13 octobre avec 1 858 236 Centrafricains, dont 867 167 femmes (46,67 %), inscrits. Le Gouvernement n'a pas fourni le cadre juridique nécessaire pour lever les restrictions à l'exercice du droit de vote des réfugiés centrafricains.

16. Le 14 octobre, un comité composé de représentants des partis politiques, de l'administration publique et de la société civile a sélectionné 11 nouveaux commissaires de l'Autorité nationale des élections, lesquels ont été nommés par décret présidentiel le 16 octobre pour un mandat de sept ans et ont prêté serment le

23 octobre. Les chefs de l'opposition ont dénoncé le manque d'impartialité et/ou de qualifications de certains nouveaux commissaires.

17. Le 26 octobre, la Cour constitutionnelle a autorisé 27 partis politiques à présenter des candidats aux élections législatives, même s'ils n'avaient pas respecté le quota de 35 % de femmes candidates, consciente des contraintes socioéconomiques et autres qui entravaient la participation politique des femmes. Le 3 décembre, la Cour constitutionnelle a validé 1 504 candidats, dont 234 femmes (15,59 %), soit une augmentation de 5 % de la participation des femmes par rapport à 2015. La MINUSCA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont mis en place un service d'assistance téléphonique et un centre opérationnel stratégique réservés aux femmes pour protéger les candidates et les électrices contre la violence électorale.

18. Les agents et les prestataires de services de l'Autorité nationale des élections ont protesté à Bangui tout au long du mois de novembre et ont menacé de suspendre leur soutien aux opérations électorales, réclamant des arriérés de salaires et d'indemnités journalières. Le 8 décembre, le gouvernement a versé 1,4 million de dollars au PNUD pour payer ces arriérés, processus qui a été achevé une semaine avant les élections.

19. Le 1^{er} février, la Cour constitutionnelle a chargé le gouvernement et l'Autorité nationale des élections d'organiser le deuxième tour et de nouveaux tours de scrutin pour les élections législatives pour que l'Assemblée nationale puisse commencer ses travaux au plus tard le 2 mai. L'Autorité nationale des élections a par la suite annoncé que ces élections se tiendraient le 14 mars.

20. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué à apporter un soutien dans le cadre des préparatifs électoraux, y compris en ce qui concerne le transport et la distribution de matériel électoral. Au 1^{er} février, sur le panier de fonds géré par le PNUD pour les élections présidentielles, législatives et locales jusqu'en 2022, 28,1 millions de dollars avaient été dépensés ou étaient déjà engagés sur les 29 millions de dollars déboursés par le Gouvernement et ses partenaires internationaux. Il manque près de 3 millions de dollars pour le second tour des élections législatives et environ 10 millions de dollars pour les élections locales.

Processus de paix

21. Même si la mise en œuvre de l'accord politique a été interrompue en raison des élections et de la situation de sécurité, certains progrès ont été réalisés, notamment en matière de désarmement et de démobilisation. Après cinq mois d'inactivité, le mécanisme de mise en œuvre de l'Accord au niveau national s'est réuni le 5 février pour célébrer le deuxième anniversaire de l'Accord politique et aborder la question du dialogue avec les parties prenantes au processus de paix. Les mécanismes au niveau local se sont réunis dans certaines régions où ils ont encouragé un dialogue ouvert à tous pour apaiser les tensions, en s'appuyant sur la participation active des femmes dirigeantes. Ils ont également joué un rôle essentiel dans la tenue d'élections régulières, sans exclusives et pacifiques en sensibilisant les chefs de communautés et les commandants de groupes armés.

22. Le 31 décembre, par suite de la mise en place du PCC, le président Touadéra a signé plusieurs décrets annulant les nominations de Maxime Mokom du groupe anti-balaka, de Bi Sidi Souleymane (alias Sidiki) du 3R, de Mahamat Hamat Alhissene (alias Al-Khatim) du MPC et de Ali Darassa de l'UPC, tous impliqués dans le PCC. Maxime Mokom avait été Ministre du désarmement, de la démobilisation, de la

réinsertion et du rapatriement, tandis que les autres avaient été conseillers du Premier Ministre pour les unités spéciales mixtes de sécurité.

23. Les unités spéciales mixtes de sécurité n'ont pas pu être opérationnelles à Bouar et Paoua en raison de l'absence d'ordres militaires, tandis que de nombreux éléments auraient déserté ou fait défection, souvent avec des armes. L'absence de cohésion interne, de commandement et de contrôle et l'insuffisance de soutien, ainsi que les tensions interpersonnelles, ont également contribué à ronger ces unités. Le centre de formation de Ndélé, dans le nord-est, a été achevé mais le début de la formation proprement dite a été reporté, principalement en raison des retards pris par les groupes armés pour finaliser les listes de candidats. Le 11 novembre, le Président a présidé la cérémonie de lancement du processus d'intégration de 292 anciens combattants dans les forces nationales de défense et de sécurité intérieure, dont 15 femmes.

Dialogue et réconciliation à l'échelle locale

24. Les 9 et 10 novembre, le Gouvernement, avec l'appui de la MINUSCA, a tenu une conférence à Bangui pour promouvoir la paix entre les groupes ethniques Runga et Gula dans les préfectures de la Vakaga, de la Haute-Kotto et de Bamingui-Bangoran. Treize communautés ethniques et huit groupes armés signataires ont conclu un pacte de réconciliation pour mettre fin à la violence, contribuant ainsi à un processus électoral pacifique dans les deux préfectures de la Vakaga et de Bamingui-Bangoran.

III. Conditions de sécurité

25. Les conditions de sécurité se sont détériorées en raison de la violence des groupes armés affiliés au CPC, en particulier dans le nord-ouest et le sud-est. Les effectifs militaires et policiers de la MINUSCA ont été mis à rude épreuve, tandis que la pression sur la Mission s'intensifiait en raison des défections et désertions généralisées des forces de sécurité nationales. Malgré ces difficultés, la Mission a réussi à préserver l'ordre constitutionnel et à protéger les civils et le bon déroulement du scrutin dans la plus grande partie du pays, mais le coût a été élevé.

26. Au 1^{er} février, on enregistrait une baisse du nombre de violations de l'Accord politique, soit 530 contre 644 pour la période couverte par le rapport précédent. Cependant, les chiffres ne rendent pas compte de l'effet des violations sur la situation de sécurité et des revers importants subis dans la consolidation de l'autorité de l'État sur le territoire. Les civils ont fait l'objet de 277 violations, qui ont pris la forme d'activités militaires illégales (130), de restrictions de mouvement (91) et de restrictions d'accès aux institutions étatiques, aux organisations humanitaires ou aux organismes des Nations Unies (32). Les anti-balaka ont perpétré le plus grand nombre de violations (1 127), suivis par le FPRC (100), le 3R (100), le MPC (80), l'UPC (78), les forces nationales de défense et de sécurité (33), l'aile Révolution et Justice-Sayo (RJ-Sayo) (9), le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ) (1), le Rassemblement patriotique pour le Renouveau de la Centrafrique (RPRC) (1) et le Parti du rassemblement de la nation Centrafricaine (1).

27. Des attaques de groupes armés ont eu lieu dans tout le pays avant, pendant et après le jour du scrutin pour tenter de prendre le pouvoir et de perturber le processus démocratique. Sept Casques bleus ont été tués et cinq blessés. Plusieurs incidents graves visant l'opposition ont alimenté la méfiance des acteurs politiques et ont sapé la foi dans le processus démocratique. Début décembre, les forces nationales de sécurité ont perquisitionné les domiciles de plusieurs personnalités politiques, dont M. Bozizé, son fils aîné, et M. Mokom, sur la base de motifs flous. Le 23 décembre,

des acteurs non identifiés ont incendié la maison du fils de M. Bozizé à Bangui alors qu'elle était placée sous la surveillance de la Garde présidentielle.

28. L'évolution des conditions de sécurité avant les élections a ouvert la voie à une augmentation de la violence avant et après le jour du scrutin. Le 5 octobre, une délégation du Gouvernement et les garants de l'Accord politique ont rencontré les dirigeants du 3R, qui se sont engagés à respecter le processus électoral et à soutenir la consolidation de l'autorité de l'État. Apparemment frustré que le Président n'ait pas répondu à ses demandes, le 3R a renforcé et étendu ses positions dans les préfectures de Nana-Mambéré, Ouham-Pendé et Mambéré-Kadei à partir du 12 novembre et les attaques se sont multipliées après la rencontre du chef du 3R, Sidiki Abbas, avec M. Bozizé à la mi-décembre. La décision prise le 30 novembre par le chef de l'UPC, Ali Darassa, et le chef d'état-major du FPRC, Ali Ousta, de diriger conjointement le commandement de la « brigade mixte » a montré que l'UPC occupait une position de plus en plus dominante dans la préfecture de Haute Kotto.

29. Une recrudescence des incidents en matière de sécurité du fait de l'action des groupes armés anti-balaka, 3R, MPC, FPRC et Révolution et justice a été signalée dans le nord-ouest après la mobilisation de groupes armés par M. Bozizé. Les groupes armés du CPC ont lancé des attaques simultanées et coordonnées vers Bangui à partir de trois axes principaux et dans tout le pays, notamment sur Baboua, Bambari, Bozoum, Grimari et Sibut, entre le 18 et le 23 décembre. Le CPC a entravé encore les déplacements sur la principale route d'approvisionnement (MSR-1) qui relie Bangui à la frontière camerounaise, et a temporairement coupé l'électricité à Bangui.

30. En réponse, la MINUSCA a déployé toutes ses réserves, y compris deux forces d'intervention rapide, prépositionné l'Équipe spéciale conjointe de Bangui et a renforcé son dispositif global, en coordination avec les forces nationales de défense et de sécurité dans le cadre du plan intégré de sécurité pour les élections. La MINUSCA a déjoué plusieurs attaques, notamment contre les positions des forces armées nationales, comme à Bossembélé et Yaloké (préfecture d'Ombella-M'Poko) et à Bozoum (préfecture d'Ouham-Pendé). Le 25 décembre, à Dékoa, trois soldats de la paix de la MINUSCA ont été tués alors qu'ils appuyaient les forces nationales de défense et de sécurité qui étaient attaquées.

31. Le jour des élections, dans l'ouest, des éléments du CPC ont attaqué des bureaux de vote à Bozoum et à Bouar. Ils ont menacé des agents électoraux dans les préfectures d'Ouham, Ouham-Pendé et de Nana-Mambéré, ainsi que dans une partie de la préfecture d'Ombella-M'Poko, entraînant la fermeture des bureaux de vote, et ont détruit et brûlé du matériel électoral dans plusieurs bureaux de vote. À Bria, plusieurs bureaux de vote ont été fermés en raison des tirs de l'UPC et des éléments anti-balaka, tandis que ceux de Yalinga ont été brûlés. D'autres bureaux de vote dans l'est et le centre n'ont pas pu ouvrir ou ont dû fermer rapidement du fait de l'insécurité et/ou de l'absence d'agents électoraux de l'État.

32. Le CPC a poursuivi ses attaques contre les forces nationales de sécurité et de défense, les organisations non gouvernementales et la MINUSCA après les élections, principalement dans le nord-ouest et le sud-est, notamment à Bangassou, Bouar et Grimari. Le 13 janvier, un grand nombre d'éléments du CPC ont mené plusieurs attaques simultanées et coordonnées à divers endroits dans la périphérie de Bangui. La MINUSCA a repoussé les attaques aux côtés des forces nationales de défense et de sécurité et de troupes déployées bilatéralement. Un soldat de la paix a été tué, ainsi que 37 combattants.

33. Le 15 janvier, un autre soldat de la paix a été tué et deux autres blessés après être tombés dans une embuscade tendue par des éléments du CPC près de Grimari, dans la préfecture de Ouaka. Deux autres ont perdu la vie le 18 janvier lors d'une

embuscade tendue par le CPC sur l'axe Bangassou-Gambo, dans la préfecture de Mbomou. Le même jour, la Mission a repoussé une attaque du CPC contre un convoi de la MINUSCA sur la MSR-1, au cours de laquelle trois conducteurs sous contrat ont été blessés.

34. En raison de ces violences, un couvre-feu national a été décrété le 7 janvier. À Bangui, le 11 janvier, les forces de sécurité intérieure, qui étaient chargées de faire respecter le couvre-feu national, ont tiré des coups de feu, tuant deux civils et en blessant six autres. Le 18 janvier, les forces armées nationales ont tué un civil à un poste de contrôle, parce qu'il aurait refusé d'obéir à leurs ordres. Le 21 janvier, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence pour 15 jours sur tout le territoire en raison de la situation en matière de sécurité, lequel a été prolongé de six mois par l'Assemblée nationale le 5 février.

35. Le plan de sécurité électorale prévoyait que les forces nationales seraient les premières à intervenir en cas de menaces contre la sécurité. La MINUSCA a été contrainte de se charger de la plupart des tâches en matière de sécurité en raison de l'incapacité des forces nationales à déployer les effectifs convenus avant les élections et des nombreuses défections et désertions parmi ceux qui ont été déployés. Sur les 2 500 membres des forces armées nationales initialement prévus, 296 ont été déployés et sur les 759 membres des forces de sécurité intérieure prévus, 394 ont été déployés. Une cinquantaine de sous-préfectures n'étaient protégées ni par les forces armées ni par les forces de sécurité intérieure du fait de difficultés financières et logistiques. Dans l'ouest et le centre, certaines forces nationales qui avaient abandonné leurs postes ont cherché refuge et protection dans les bases de la MINUSCA avec leurs armes, ce qui a posé des problèmes et suscité des préoccupations pour la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. Dans certains cas, des soldats déserteurs sont passés dans un pays voisin.

36. Outre l'adaptation de sa démarche robuste, la MINUSCA a reçu deux compagnies d'infanterie et deux hélicoptères de manœuvre de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) dans le cadre de la coopération intermission pour renforcer la sécurité des civils et du processus électoral. À la demande du gouvernement, des moyens supplémentaires en matière de sécurité ont été fournis aux forces nationales de défense et de sécurité dans le cadre d'accords bilatéraux.

IV. Situation humanitaire

37. La situation humanitaire s'est détériorée en raison des attaques contre les civils et les travailleurs humanitaires, des tensions intercommunautaires et de la violence des groupes armés. Plus de la moitié de la population (2,8 millions de personnes) a besoin d'une aide humanitaire et d'une protection, et pour 1,9 million d'entre elles, de manière urgente. Quelque 2,3 millions de personnes souffrent d'une insécurité alimentaire grave, parmi lesquelles 525 000 sont en situation d'urgence.

38. Depuis la mi-décembre, environ 240 000 personnes ont été nouvellement déplacées en République centrafricaine en raison des violences liées aux élections, dont 124 000 n'ont pas pu rentrer chez elles. En outre, environ 682 000 Centrafricains ont été déplacés à l'intérieur du pays et 635 000 vivent à titre de réfugiés dans les pays voisins. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a facilité le retour de 4 937 réfugiés centrafricains en 2020.

39. En 2020, 424 incidents visant des humanitaires ont été signalés, faisant trois morts et 29 blessés, soit une augmentation de 39 % par rapport aux 306 incidents enregistrés en 2019. En janvier 2021, 66 incidents contre des travailleurs humanitaires ont été signalés, soit le plus grand nombre jamais enregistré. Les zones les plus

dangereuses pour les travailleurs humanitaires sont Bangui, suivie de Ndélé, Batangafo, Kaga-Bandoro et Bria. Les incidents les plus récents concernent l'ingérence dans l'acheminement de l'aide d'urgence, les menaces, le détournement de l'aide, le prélèvement illégal de taxes et les restrictions de mouvement.

40. La COVID-19 et l'interruption prolongée de la principale voie d'approvisionnement en raison des violences ont exacerbé la vulnérabilité, ce qui a considérablement aggravé la situation humanitaire, notamment en empêchant l'acheminement de l'aide vitale et en gonflant les prix des articles ménagers de base. En janvier, des pénuries de produits alimentaires de base sont apparues sur plusieurs marchés locaux, et les prix de produits clés tels que le sucre et le manioc ont été multipliés par deux, ce qui a accentué les inégalités et aggravé la situation de crise en ce qui concerne la protection des civils. La MINUSCA a soutenu les efforts visant à contenir la propagation du virus, notamment par des projets de construction ou de réhabilitation de points d'eau.

41. En 2020, les acteurs humanitaires ont fourni une assistance multisectorielle à 1,64 million de personnes par mois, soit 90 % de l'objectif du plan de réponse humanitaire pour 2020. Cet effort a été rendu possible grâce à l'amélioration de l'accès dans certaines zones et au renforcement des moyens d'intervention coordonnée. Un total de 365 millions de dollars a été mobilisé par rapport à l'objectif de 553,6 millions de dollars du plan de réponse humanitaire pour 2020. Au 1^{er} février, le plan de réponse humanitaire pour 2021 pour lequel des ressources d'un montant de 444,7 millions de dollars sont nécessaires, n'était financé qu'à hauteur de 8 %.

V. Protection des civils

42. La MINUSCA a mis à jour les plans d'urgence de chaque bureau régional afin d'anticiper les risques liés aux élections en termes de sécurité et sur le plan humanitaire. Les sessions de renforcement des capacités ont permis de consolider les réseaux d'alerte locale dans plusieurs endroits, ce qui a facilité le partage d'informations avec la Force, améliorant ainsi la protection physique des civils.

43. Les violences électorales ont multiplié les menaces contre les civils. Les violences attribuées au CPC ont nui à l'environnement protecteur que la MINUSCA avait contribué à créer, multipliant les menaces contre les civils comme à Bangassou, ce qui a provoqué des déplacements massifs. La MINUSCA a ajusté sa démarche robuste, ses opérations et sa présence afin de protéger les civils, même si elle était débordée fin décembre.

44. En octobre et décembre, des équipes de renfort civiles et policières se sont déployées à Batangafo, dans la préfecture d'Ouham, à la suite d'une détérioration de la sécurité. Avant le jour de la tenue des élections, la MINUSCA a déployé du personnel des droits de l'homme et des effectifs de police dans les points chauds pour surveiller les élections et signaler les violations des droits de l'homme et les sévices. Elle a continué à se coordonner étroitement avec les organisations humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies pour identifier les risques, les défis à relever et des solutions pour protéger les civils, ainsi que pour renforcer la coordination civilo-militaire avec les forces bilatérales sur les principes et activités humanitaires.

VI. Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

45. Le gouvernement a continué à mettre en œuvre sa stratégie de renforcement de l'autorité de l'État, avec l'appui de la MINUSCA et de l'équipe de pays des Nations

Unies. La MINUSCA a lancé 17 projets pour renforcer les capacités des fonctionnaires cadres dans trois préfectures pilotes.

46. Au total, 15 des 16 préfets et 54 des 71 sous-préfets sont restés à leur poste pendant toute la durée des violences. Ils ont contribué à la tenue des élections, y compris dans les zones les plus à risque sur le plan de la sécurité. Certains se sont acquittés de leurs fonctions depuis les locaux de la MINUSCA où ils avaient trouvé refuge après avoir reçu des menaces.

Réforme du secteur de la sécurité

47. La MINUSCA a continué à fournir un soutien stratégique et technique aux autorités nationales pour mettre en œuvre la stratégie nationale de sécurité et les plans sectoriels respectifs. Malgré ce soutien et la formation et l'équipement fournis par les partenaires internationaux, les forces nationales de défense et de sécurité intérieure ont été confrontées à de nombreux défis pendant la période électorale. Le 6 janvier, le Ministre de la Défense a demandé à l'inspection générale de l'armée de contrôler les effectifs et le déploiement des forces nationales de défense, y compris la disponibilité opérationnelle, le commandement et le contrôle, le maintien en puissance, la gestion des dépenses publiques, l'appui logistique et la surveillance, ainsi que les allégations de violations des droits de l'homme. La mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine et la MINUSCA apportent un soutien aux autorités nationales à cet effet.

Forces armées nationales et forces de sécurité intérieure

48. Depuis le 17 décembre, la MINUSCA a signalé de nombreux cas de forces armées nationales abandonnant des positions avec leurs armes dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, Lobaye, Mbomou, Nana-Gribizi, Nana Mambéré, Ombella M'Poko, Ouaka, et Ouham Pendé, ainsi que des cas individuels de désertion et de défection et des violations des droits de l'homme par ces forces. Pour ce qui est de la campagne de recrutement 2019/2020, 578 recrues avaient terminé à la fin novembre leur formation de base dispensée par la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine. Un deuxième cours de formation a débuté le 5 janvier à l'intention de 438 recrues. Les attaques du CPC, y compris le pillage partiel du camp militaire de Bouar, ont sapé les efforts visant à établir la zone de défense militaire de l'ouest.

49. Au 1^{er} février, 4 909 forces de sécurité intérieure, dont 2 258 policiers (597 femmes) et 2 651 gendarmes (351 femmes), étaient déployées dans toutes les préfectures, à l'exception de celle de Basse-Kotto. La MINUSCA et le PNUD ont formé 689 officiers de police et gendarmes, dont 197 femmes, à la sécurité des élections. La MINUSCA a observé des cas d'abandon de position par des membres des forces de sécurité intérieure dans les préfectures de Mbomou, Nana-Gribizi et Ouaka. En novembre, 1 198 recrues, dont 317 femmes, ont été admises dans les écoles de police et de gendarmerie.

50. Le Service de la lutte antimines a remis aux autorités nationales un dépôt régional de munitions situé à Bouar et a poursuivi la coordination avec les autorités pour mettre en place cinq installations de stockage spécialisées. Il a formé plus de 408 membres de la Force de la MINUSCA et des organismes des Nations Unies ainsi que des acteurs humanitaires aux risques liés aux munitions explosives.

Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration

51. Le Gouvernement a poursuivi les opérations de désarmement et de démobilisation dans le centre et le nord-est, avec l'appui de la MINUSCA. Des

opérations ont été menées du 16 octobre au 1^{er} décembre à Birao, Bria et Kaga Bandoro, qui ont concerné 437 combattants, dont 21 femmes, du RPRC, du MLCJ, du FPRC, du MPC et de Séléka-Rénové et 282 armes de guerre, 10 342 munitions et 60 explosifs ont été collectés. Au total, 2 532 anciens combattants, dont 144 femmes, ont rejoint le programme depuis son lancement en décembre 2018.

52. Du fait de la violence électorale, les risques de recrutement des jeunes et les possibilités de recrudescence de la violence intercommunautaire se sont accrus. Dans le cadre des activités de lutte contre la violence locale, au 1^{er} février, 2 242 bénéficiaires, dont 886 femmes, avaient été enregistrés et 56 armes de guerre, 1 118 armes artisanales, 20 engins non explosés et 143 munitions avaient été collectées à Bangassou, Bangui, Bossangoa, Bouar, Bria et Kaga-Bandoro.

Justice et état de droit

53. Du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} février 2021, 311 prisonniers se sont évadés des établissements pénitentiaires de Bambari, Bangassou, Bossembélé, Bouar, Carnot, Mbaïki, Nola et de la prison pour femmes de Bimbo. Alors que certains individus détenus pour des crimes graves se sont échappés de la prison de Bouar, un nombre croissant de détenus de haut rang sont incarcérés dans les prisons de Bangui. La plupart des évasions ont eu lieu à la suite d'attaques de groupes armés ou de rumeurs d'attaques qui ont incité les membres du personnel pénitentiaire et de la sécurité nationale à abandonner leur poste. Cette situation, exacerbée par la mauvaise performance des responsables du périmètre de sécurité, met à rude épreuve le soutien de la MINUSCA aux prisons. Le 13 janvier, la formation de 151 candidats officiers de prison a été temporairement suspendue en raison des violences électorales à Bangui.

54. Le 13 novembre, le président Touadéra a inauguré le siège de la Cour pénale spéciale, qui avait été rénové par la MINUSCA et le PNUD. Il a nommé cinq magistrats internationaux et le système d'aide juridique de la Cour est devenu opérationnel le 6 novembre 2020.

55. La violence électorale a eu de graves répercussions sur le fonctionnement du secteur de la justice. Au 1^{er} février, 69 % des 208 membres du personnel judiciaire prévus étaient en poste et 60 % des tribunaux de première instance et d'appel étaient opérationnels. Le Ministère de la justice a suspendu toutes les missions judiciaires temporaires dans les zones contrôlées par des groupes armés en raison de la violence alors que la MINUSCA apportait un appui pour le transfert à Bangui des magistrats de Bangassou, Bouar et Paoua.

56. Entre le 1^{er} octobre 2020 et le 1^{er} février 2021, la MINUSCA a transféré aux autorités nationales de Bangui 66 personnes qui avaient été arrêtées, y compris par le truchement de mesures temporaires d'urgence, parce qu'elles étaient soupçonnées d'avoir commis diverses infractions pénales, dont 48 pour violence électorale présumée.

VII. Droits humains et lutte contre l'impunité

57. La situation des droits de l'homme s'est détériorée, la violence électorale ayant entraîné des violations généralisées des droits de l'homme à partir de décembre. La MINUSCA a constaté de graves violations des droits de l'homme, perpétrées principalement par des groupes armés, notamment l'enlèvement et le meurtre de civils, des attaques physiques, des menaces de mort contre les électeurs, des atteintes à la liberté de circulation, la destruction de matériel électoral et l'incendie de bureaux de vote. À partir du jour du scrutin, des agents de l'État ont procédé à plusieurs

arrestations arbitraires et l'application du couvre-feu national s'est traduite par des recours disproportionnés et excessifs à la force.

58. Entre le 1^{er} octobre 2020 et le 1^{er} février 2021, la MINUSCA a relevé 267 incidents de violations des droits de l'homme concernant 448 victimes (262 hommes, 51 femmes, 16 garçons, 15 filles, 63 groupes de victimes collectives et 40 victimes non identifiées) et 41 décès de civils liés au conflit, malgré les restrictions imputables à la COVID-19 qui limitent les capacités d'enquête de la Mission, soit une augmentation de 60,6 % du nombre d'incidents, de 56,2 % du nombre de victimes et de 87,6 % du nombre de décès de civils liés au conflit, par rapport à la période précédente.

59. Les groupes armés signataires, y compris ceux du CPC, ont perpétré la plupart des violations et des sévices et ont été impliqués dans 222 incidents touchant 356 victimes, soit une hausse de 56,2 % du nombre d'incidents et de 46,8 % du nombre de victimes par rapport à la période précédente. Des agents de l'État, principalement des membres des forces nationales de défense et de sécurité intérieure, ont été impliqués dans 37 violations concernant 64 victimes, soit une augmentation de 144 % du nombre d'incidents et de 238,5 % du nombre des victimes par rapport à la période précédente.

60. Le 24 janvier 2021, les autorités nationales ont remis M. Mahamat Said Abdel Kani à la Cour pénale internationale, lequel est soupçonné de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité qui auraient été commis à Bangui en 2013, alors qu'il était commandant de la Séléka.

61. La Mission a continué d'appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes et a effectué huit évaluations des risques.

Justice transitionnelle

62. Après des retards, le 2 décembre, le comité de sélection de la future commission vérité, justice, réparation et réconciliation a recommandé la nomination de 11 commissaires, dont cinq femmes, ce qui représente une avancée significative pour l'égalité des sexes dans les institutions centrafricaines. Le 30 décembre, le président Touadéra a confirmé leur nomination pour un mandat de quatre ans par décret présidentiel. La MINUSCA et le PNUD ont fourni une assistance technique et organisé des activités de sensibilisation, financées par le Fonds pour la consolidation de la paix.

Violences sexuelles liées aux conflits

63. Les mouvements de troupes et les affrontements armés en rapport avec les élections ont exposé les femmes, les filles, les hommes et les garçons à un risque accru de violence sexuelle liée au conflit. La MINUSCA a reçu 51 allégations de violence sexuelle liée au conflit, principalement de viols, concernant au moins 111 victimes (62 femmes, 42 filles et 7 garçons dont l'âge n'est pas connu et qui sont considérées comme mineures). L'insécurité générée par les élections a eu des répercussions sur les services médicaux, psychosociaux et juridiques offerts aux victimes de violences sexuelles liées au conflit.

64. Entre octobre et décembre, la MINUSCA a organisé cinq ateliers sur la prévention de la violence sexuelle dans le contexte électoral, en plus d'activités de sensibilisation à l'intention de 2 300 personnes, notamment pour prévenir la violence électorale contre les électrices et les candidates.

Les enfants et les conflits armés

65. Entre le 26 et le 30 novembre, l'équipe spéciale de surveillance et d'information a interrogé et contrôlé 255 enfants (94 filles et 161 garçons) associés au FPRC et figurant sur la liste de 267 enfants présentée le 3 novembre dans le cadre du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Les enfants séparés ont été admis dans les programmes de réintégration financés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le 30 novembre, quatre enfants accusés d'association avec des groupes armés et détenus à la prison de Ngaragba à Bangui ont été libérés et inscrits à des programmes de réinsertion.

66. Dans le cadre de la campagne « AGIR pour protéger les enfants touchés par les conflits armés », la MINUSCA a sensibilisé 2 328 personnes aux risques accrus de graves violations des droits de l'enfant pendant la période électorale. Le 27 décembre et les jours suivants, le CPC a attaqué 17 écoles servant de bureaux de vote.

VIII. Situation socioéconomique

67. La COVID-19 a continué d'avoir des répercussions négatives sur la situation socioéconomique du pays. Le Fonds monétaire international a confirmé la tendance à la contraction du produit intérieur brut (PIB) (moins 1 % en 2020), avec une détérioration du déficit budgétaire qui devrait atteindre 6,3 % du PIB, contre 2,8 % prévus. La loi de finances 2021 vise à accroître les recettes nationales, à renforcer l'efficacité des dépenses publiques ainsi que la gouvernance et à améliorer le climat des affaires.

68. Selon la Banque mondiale, les faiblesses structurelles pré-existantes au sein de l'économie de la Centrafrique ont exacerbé les effets de la pandémie, ce qui pourrait réduire à néant des années de progrès en matière de développement humain, et précipiter dans la pauvreté près de 92 800 personnes supplémentaires. On estime que le taux de pauvreté serait passé de 70,5 % en 2019 à 72,2 % en 2020.

69. La pandémie a touché plus de deux millions de Centrafricains, soit un peu moins de l'ensemble de la population, les pertes d'emplois affectant particulièrement le secteur informel, qui représente 90 % des emplois. En réponse, l'Organisation des Nations Unies a soutenu des programmes de protection de l'emploi dans les secteurs formel et informel.

70. Afin d'améliorer la capacité du Gouvernement à suivre la mise en œuvre du plan de réconciliation nationale et de redressement, son secrétariat permanent a lancé un outil de suivi programmatique en novembre, avec le soutien de la Banque mondiale et de l'Organisation des Nations Unies. La formation à cet outil, qui fournira un aperçu complet de toutes les initiatives de développement mises en œuvre avec un suivi en temps réel, a commencé en janvier 2021.

IX. Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Composante militaire

71. Au 1^{er} février, la composante militaire de la MINUSCA comptait 11 451 membres (5,2 % de femmes) sur un effectif autorisé de 11 650 personnes, dont 297 officiers d'état-major (57 femmes) et 136 observateurs militaires (35 femmes). Elle comprenait 11 bataillons d'infanterie, 1 bataillon de protection à disponibilité opérationnelle élevée, 1 groupement tactique, 3 compagnies d'intervention rapide, dont 1 compagnie de forces spéciales et plusieurs unités d'appui, notamment

1 compagnie de police militaire, 3 compagnies du génie polyvalentes, 1 compagnie de génie réduite, 1 compagnie du génie spécialisée dans la construction de terrains d'aviation, 1 compagnie de transport lourd, 3 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau I doté d'un module Chirurgie de l'avant et d'un module Orthopédie, 3 unités d'hélicoptères et 4 drones aériens. La force a encore amélioré sa mobilité et ses capacités de protection en augmentant le nombre de compagnies mécanisées, ce qui a permis de fermer 17 bases d'opérations temporaires.

72. Le 23 décembre 2020, le Conseil de sécurité a autorisé le renforcement de la MINUSCA pour deux mois, lequel a été prolongé de deux mois supplémentaires le 10 février 2021, dans le cadre de la coopération intermissions avec la Mission des Nations Unies au Sud-Soudan (MINUSS), comme demandé dans les lettres datées du Secrétaire général du 22 décembre 2020 (S/2020/1290) et du 4 février 2021 (S/2021/126), à la suite des violences liées aux élections. Deux compagnies d'infanterie (300 personnes) sont arrivées à Bangui le 24 décembre 2020, et des hélicoptères militaires de manœuvre le 30 décembre 2020 et le 5 janvier 2021, pour un total de deux hélicoptères et 355 effectifs de la MINUSS.

73. La Mission a pris des mesures pour optimiser l'utilisation des ressources disponibles afin de contrer les menaces résultant de la détérioration des conditions de sécurité. La MINUSCA a également pris des mesures énergiques pour améliorer les performances et protéger les soldats de la paix compte tenu de l'évolution de la situation, conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix. Le dispositif de la Force a été ajusté afin de mobiliser toutes les unités de réserve et les unités des forces de réaction rapide, en particulier à Bamabari, Bangassou, Bossembele, Bouar et Sibut. Le plan de défense de Bangui a été activé pour renforcer le dispositif dans la capitale.

74. Tous les moyens militaires de la MINUSCA sont donc pleinement engagés, y compris le renfort temporaire dans le cadre de la coopération intermissions. Afin de renforcer la capacité de la MINUSCA à accomplir les tâches prioritaires qui lui ont été confiées, telles qu'elles ont été définies dans la résolution 2552 (2020) compte tenu de l'évolution de la situation, la Mission nécessite un maximum de 2 750 hommes supplémentaires. Un tel renfort aurait pour objectifs de maîtriser la situation d'instabilité qui sévit actuellement et d'en renverser la tendance tout en encourageant le respect de l'Accord politique, en éliminant les menaces qui pèsent sur les civils et en créant un espace pour un processus politique revitalisé. Ces renforts supplémentaires fourniront à la MINUSCA une plus grande capacité d'anticipation et d'analyse concrète pour répondre rapidement aux menaces qui pèsent sur les civils dans les zones géographiques prioritaires, en renforçant son dispositif d'anticipation et de réaction. Leurs activités opérationnelles seraient intégrées aux efforts stratégiques déployés par la MINUSCA pour protéger les civils, améliorer l'accès humanitaire et renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. Ils seraient déployés de manière séquentielle comme indiqué ci-après, les moyens étant classés par ordre de priorité et sur la base d'une évaluation régulière de la situation politique et de la sécurité.

75. À court et à moyen terme, les renforts demandés comprendraient un bataillon supplémentaire pour sécuriser la principale route d'approvisionnement, quatre forces de réaction rapide pour fournir une capacité d'intervention aux quatre secteurs, trois compagnies pour renforcer les bataillons existants, des officiers d'état-major de la force et des secteurs et des analystes, y compris en imagerie. À plus long terme, ils comprendraient des capacités d'ingénierie horizontales supplémentaires pour la mobilité et la liaison, des moyens aériens pour le ciblage air-sol et des drones aériens mobiles pour renforcer les opérations et les moyens de reconnaissance, de surveillance et de renseignement.

Composante Police

76. Au 1^{er} février, la composante Police de la MINUSCA comprenait 2 057 membres (12,98 % de femmes) pour un effectif autorisé de 2 080 personnes, dont 383 policiers hors unités constituées (105 femmes), et 1 674 membres (dont 162 femmes) déployés dans 11 unités de police constituées, dont 1 dotée d'armes spéciales intégrées et de moyens tactiques (équipe SWAT), et 1 unité d'appui à la protection. L'unité d'appui à la protection et les six unités de police constituées sont stationnées à Bangui dans le cadre de l'Équipe spéciale conjointe. Cinq unités de police constituées sont déployées à Bambari, Berbérati, Bouar, Bria et Kaga Bandoro. Une partie de l'unité de Kaga-Bandoro reste déployée à Batangafo pour renforcer la protection des civils et appuyer l'acheminement de l'aide humanitaire.

77. Compte tenu de l'évolution de la situation, la composante Police nécessiterait 940 effectifs supplémentaires, y compris dans l'immédiat, des officiers pour renforcer cinq unités de police constituées déployées en dehors de Bangui et des policiers hors unités constituées pour renforcer la présence tout en appuyant les forces de sécurité intérieure et à moyen terme, trois nouvelles unités de police constituées, dotées d'un groupe d'intervention, qui seraient déployées à Bangassou, Bossangoa et Ndélé.

78. Ces moyens supplémentaires permettraient de soutenir les efforts déployés par la MINUSCA pour assurer le maintien de l'ordre public, notamment par des mesures d'urgence temporaires, de faciliter l'accès humanitaire, y compris dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays, et de renforcer la protection du personnel et des biens de l'Organisation des Nations Unies. À la lumière des déficiences mises en évidence par les élections au sein des forces de sécurité intérieure, la MINUSCA collaborera avec ses partenaires pour revoir et ajuster les efforts engagés dans la réforme du secteur de la sécurité, tout en apportant un appui aux forces de sécurité intérieure en améliorant les capacités de surveillance, d'encadrement et de conseils de la police, y compris la police de proximité.

Personnel civil

79. Au 1^{er} février, 1 477 membres du personnel civil (dont 26 % de femmes), parmi lesquels 252 Volontaires des Nations Unies et 104 agents pénitentiaires fournis par le Gouvernement, servaient au sein de la MINUSCA, soit 91 % des 1 624 postes autorisés.

Accord sur le statut des forces

80. Le 7 novembre 2020, un membre du personnel de la MINUSCA recruté sur le plan national a été arrêté sans charge par le directeur de la Garde présidentielle sur la base d'une plainte que le membre du personnel avait déposée pour vol contre un associé du directeur. Le Procureur général de Bangui a ordonné la libération du fonctionnaire le 9 novembre, à la suite de l'intervention de la MINUSCA.

81. Malgré les interventions de la Mission pour obtenir la remise d'explosifs devant servir à la formation des membres des forces armées nationales, les autorités nationales continuent de retenir ce matériel, saisi depuis le 25 août 2020.

Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

82. Un total de 196 atteintes à la sécurité concernant du personnel des Nations Unies ont été enregistrées entre le 1^{er} octobre 2020 et le 1^{er} février 2021. Douze membres du personnel sont morts, dont sept soldats de la paix tués au cours d'opérations, trois dans un accident de la route et deux de maladie. Trente-sept personnes ont été blessées, dont 26 dans des accidents de la route, six à la suite d'agressions physiques et cinq lors d'opérations militaires. Les mouvements du personnel de l'Organisation

des Nations Unies ont été restreints dans certains endroits du fait des risques accrus pour la sécurité. Les déplacements non essentiels dans la zone de la Mission sont interdits depuis le 17 décembre en raison des risques liés à la période électorale.

83. Au 1^{er} février, la MINUSCA avait enregistré un total de 573 cas confirmés de COVID-19, dont 11 cas évolutifs, 548 guérisons et cinq décès. Les agences, fonds et programmes des Nations Unies ont enregistré 54 cas confirmés de COVID-19, avec 50 guérisons et quatre cas évolutifs. La MINUSCA a établi des directives et des mesures préventives et proactives pour le personnel, qui comprennent l'auto-isolement si nécessaire et des tests.

Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

84. Du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020, neuf allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles par le personnel militaire de la MINUSCA ont été signalées. Au total, 27 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été enregistrées en 2020, dont 20 concernaient des faits qui se seraient produits lors des années précédentes (et dans un cas à une période indéterminée). La ligne d'assistance téléphonique 24 heures sur 24 de la MINUSCA a continué à servir d'outil essentiel pour signaler les manquements.

85. La formation à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et autres fautes graves s'est poursuivie à distance, du fait de la pandémie de COVID-19. La MINUSCA a fourni des conseils et du matériel aux contingents militaires et de police pour qu'ils puissent s'auto-former sur leur lieu de travail et les a aidés à évaluer les risques d'exploitation et d'abus sexuels et autres actes fautifs.

86. La MINUSCA a continué à diffuser des messages sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et la réponse à apporter en s'appuyant sur 27 réseaux locaux recueillant des plaintes, sur des radios locales et l'envoi de SMS et travaillant en partenariat avec les communautés. Toutes les victimes nouvellement recensées ont été orientées vers des services d'assistance et d'évaluation des besoins, tandis qu'une aide a continué d'être fournie aux victimes déjà connues.

Activités d'appui

87. La MINUSCA a continué de réduire son empreinte écologique. Les 57 stations d'épuration des eaux usées sont pleinement opérationnelles. L'assainissement du projet de décharge de Kolongo s'est poursuivi, et des équipements sont en cours d'acquisition pour 13 déchetteries. La MINUSCA a réduit sa consommation d'énergie en synchronisant les générateurs sur 12 de ses 14 sites où cela était possible et a installé des systèmes d'énergie renouvelable, dont un système solaire complet sur une base.

Action pour le maintien de la paix et optimisation des performances

88. Grâce aux bons offices du représentant spécial, la MINUSCA a cherché des solutions politiques pour apaiser les tensions et la violence qui se sont accrues pendant la période électorale, en collaborant étroitement avec ses partenaires. La promotion du dialogue politique entre les acteurs nationaux concernés reste une priorité.

89. Aucune évaluation de la formation ou de l'état de préparation opérationnelle n'a été effectuée au cours de la période de référence, en raison de l'engagement de la Force dans des opérations de sécurité liées aux élections. La MINUSCA a soumis les évaluations de sept unités de police constituées, dont six ont été jugées satisfaisantes sur la base de l'état de préparation, des mesures de prévention de la COVID-19, d'une bonne discipline et d'un moral élevé. L'unité dont les performances ont été jugées

inférieures aux attentes présentait des lacunes en matière de soutien, ce qui est en train d'être rectifié.

90. La MINUSCA a fait davantage appel à l'analyse sur la base du système global de planification et d'évaluation des performances pour soutenir la planification des missions, la prise de décision, l'élaboration de stratégies et l'établissement de budgets. La Mission continue d'élargir sa base de données visuelles et d'analyse de données à long terme pour soutenir une planification et une prise de décision souples.

X. Questions financières

91. Par sa résolution [74/284](#) et sa décision 74/571 du 30 juin 2020, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 937,7 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Au 2 février 2021, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUSCA s'élevaient à 488,3 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 3 212,8 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2020, tandis que celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2020, conformément à l'échéancier trimestriel.

XI. Observations

92. Le courage dont a fait preuve le peuple centrafricain, en patientant dans les files d'attente pour se rendre aux urnes le 27 décembre, est une source d'espoir pour la fragile démocratie du pays. Les citoyens qui n'ont pas été empêchés de se rendre aux urnes du fait de la privation de leurs droits ou de la violence se sont acquittés de leur devoir civique fondamental, parfois en payant un prix très élevé. Ce faisant, beaucoup ont bravé l'insécurité, la violence et les menaces. Je veux notamment rendre hommage aux femmes centrafricaines qui ont insisté pour contribuer au processus électoral malgré les obstacles systémiques et autres.

93. Je condamne fermement les attaques contre les soldats de la paix qui sont constitutives de crimes de guerre pouvant être poursuivis devant des tribunaux nationaux ou internationaux. Je salue la mémoire des sept soldats de la paix qui, depuis le 25 décembre, ont payé le prix ultime et je demande aux autorités centrafricaines de mener des enquêtes approfondies pour faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes. Je rends hommage au courage et au sacrifice de tous ceux qui continuent à intervenir au service de la paix malgré des conditions très difficiles. Ce courage et ce sacrifice collectifs pour aider à préserver l'ordre démocratique doivent être salués, et en premier lieu par les dirigeants centrafricains qui doivent faire preuve d'une même fermeté.

94. La République centrafricaine se trouve à un moment critique qui déterminera si la paix et la stabilité pourront être restaurées sur des bases plus solides. Seule une solution politique permettra d'instaurer une paix et un développement durables, et seuls les dirigeants et le peuple centrafricains peuvent décider de la voie à suivre et s'y engager. Il est essentiel de déployer des efforts accrus pour mettre fin à la crise actuelle en engageant un vaste dialogue ouvert à tous et tenant compte des voix des femmes, des jeunes et des chefs religieux ainsi que par des initiatives de renforcement de la confiance, y compris en faisant en sorte que les auteurs de violences soient poursuivis, ainsi que leurs partisans et leurs complices. J'encourage tous les

Centrafricains à s'engager sur la voie de la réconciliation et de la justice plutôt que sur celle de la vengeance. L'instauration et le maintien de la paix nécessiteront les efforts de tous au niveau national pour élargir l'espace politique, poursuivre les réformes institutionnelles et développer un sens commun de l'identité nationale qui reflète pleinement la riche diversité de la population. Je demande au président Touadéra de consolider son héritage en privilégiant la réconciliation nationale et le dialogue au cours de son deuxième mandat et en intensifiant les efforts déployés à cet égard.

95. Je trouve encourageant que les élections présidentielles et le premier tour des élections législatives se soient tenus dans le respect des délais constitutionnels. Il était essentiel que les élections se déroulent en temps voulu pour préserver l'ordre constitutionnel dans le pays. Je demande à tous les responsables politiques de recourir à des moyens pacifiques pour résoudre leurs différends et de s'engager à instaurer un climat propice au déroulement rapide et pacifique de la suite des opérations électorales. Je me félicite du soutien politique et financier inestimable de la communauté internationale, et je l'invite à continuer de se montrer aussi généreuse pour les processus électoraux à venir.

96. Je condamne la violence qui persiste depuis l'invalidation de la candidature de M. Bozizé à la présidence début décembre. Elle a eu un coût incalculable et inexcusable en termes de vies civiles et pour les institutions nationales, y compris dans des localités qui avaient réalisé des progrès importants vers la réconciliation et le rétablissement de l'autorité de l'État. Je suis également préoccupé par les graves répercussions humanitaires et économiques qu'entraîne la fermeture de routes d'approvisionnement essentielles par des groupes armés. Cette violence doit cesser immédiatement et tous ceux qui y contribuent devraient s'engager sur la voie du dialogue pour faire progresser le processus politique, préserver des acquis fragiles et répondre au souhait de la population qui aspire à une paix durable. Je salue la participation de la population centrafricaine dans toute sa diversité et le rôle des plates-formes religieuses et des organisations de la société civile qui ont appelé à la non-violence. Tous les efforts politiques doivent tendre vers la cohésion sociale.

97. Le peuple de la République centrafricaine continue d'exiger que ceux qui ont commis des crimes graves et des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international soient traduits en justice. Je suis profondément préoccupé par l'augmentation des violations des droits de l'homme dues à la violence électorale, et je condamne fermement tous les auteurs de ces actes. En outre, les récentes attaques ciblées contre des prisons, provoquées par les violences électorales ont sapé les efforts faits pour renforcer la responsabilisation. J'invite les autorités nationales à redoubler d'efforts, par le truchement du système judiciaire, pour que les responsables rendent des comptes et pour faire progresser la lutte contre l'impunité de manière impartiale et indépendante. J'appelle les autorités nationales à dénoncer et à poursuivre en justice tous les auteurs de discours de haine et d'incitation à la violence, y compris contre la MINUSCA et ses partenaires, et à diriger le pays dans un esprit de réconciliation nationale afin de panser les plaies. À cet égard, j'accueille avec satisfaction les mesures supplémentaires prises pour mettre en place une commission vérité, justice, réparation et réconciliation.

98. Même si le deuxième anniversaire de l'Accord politique a été entaché par des tensions et une instabilité au niveau politique, il ne fait pas de doute que des progrès importants ont été accomplis. Je trouve encourageant que les divers mécanismes de mise en œuvre de l'Accord aient fait la preuve de leur solidité, et qu'ils aient joué un rôle important pour faciliter la tenue des élections dans certaines parties du pays. J'invite le gouvernement à collaborer avec les groupes armés signataires pour relancer la mise en œuvre intégrale, efficace et rapide de l'Accord politique, seule voie viable

pour résoudre la crise dans le pays, notamment en faisant le point sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées jusqu'à présent. J'invite en outre les parlementaires nouvellement élus à faire avancer les réformes politiques. J'accueille avec satisfaction l'initiative de dialogue du gouvernement qui a abouti à un pacte de réconciliation entre les communautés du nord-est.

99. Pendant la période électorale tendue, des membres des forces de défense et de sécurité intérieure centrafricaines ont déserté leurs positions sous la pression d'éléments armés, ce qui a sapé la confiance que la population leur accordait. Ces événements ont mis en évidence l'importance des efforts que les autorités centrafricaines doivent encore faire pour garantir que les institutions nationales assument leur responsabilité première de protéger la population grâce à un processus de réforme efficace. Outre la volonté politique, il est indispensable de renforcer la gouvernance du secteur de la sécurité et la gestion des dépenses afin que les forces nationales de défense et de sécurité intérieure atteignent l'état de préparation nécessaire. J'invite les autorités nationales et les partenaires internationaux à tirer les leçons du processus de réforme en cours et à adapter en conséquence leur approche de la réforme du secteur de la sécurité. J'invite également les forces nationales de défense et de sécurité intérieure à respecter l'État de droit et les principes internationaux en matière de droits de l'homme, y compris pendant l'état d'urgence qui prévaut actuellement.

100. La MINUSCA a apporté un soutien considérable pour défendre l'ordre démocratique et empêcher les groupes armés d'avancer vers Bangui, tout en protégeant les civils et les autorités de l'État dans de nombreuses régions du pays, assumant une part du fardeau plus importante que prévu. Le déploiement de troupes dans le cadre d'un accord bilatéral avec le Gouvernement a permis de faire face à la situation difficile en matière de sécurité. J'appelle les autorités nationales à poursuivre leurs efforts pour assurer une coordination étroite entre tous les partenaires en charge de la sécurité opérant dans le pays, y compris les troupes déployées au titre d'accords bilatéraux, afin de garantir la protection des soldats de la paix et de faciliter l'accès humanitaire.

101. La violence électorale a encore aggravé la crise humanitaire prolongée dans le pays. Je suis préoccupé par les déplacements massifs de population qui en résultent et par les contraintes supplémentaires qui pèsent sur un approvisionnement alimentaire déjà fragile. Il est essentiel de privilégier une paix et des dividendes du développement durables lors des interventions locales en faveur du développement et des solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées. Je condamne avec la plus grande fermeté les attaques qui se multiplient à l'encontre des travailleurs humanitaires et je rends hommage à tous ceux qui ont perdu la vie ou ont été blessés en apportant une assistance vitale à des millions de personnes. J'invite tous les donateurs à contribuer généreusement au plan de réponse humanitaire 2021. J'engage également toutes les parties à respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire et à garantir l'accès humanitaire.

102. Les vulnérabilités préexistantes au sein de l'économie, désormais exacerbées par la COVID-19 et la détérioration de la situation en matière de sécurité, menacent les progrès réalisés grâce au plan national de réconciliation et de redressement. Pour favoriser le développement socioéconomique, il faut chercher à renforcer la résilience de l'économie et l'action menée pour permettre aux jeunes défavorisés d'accéder aux débouchés économiques. L'état des infrastructures du pays nécessite toujours des investissements importants et urgents. Je demande aux autorités nationales d'accorder la priorité aux besoins de la population en établissant le budget national et de continuer à renforcer les institutions et les mécanismes de gouvernance du pays pour

s'attaquer aux problèmes structurels qui alimentent la violence, tels que la marginalisation, la discrimination, la corruption et le développement inégal.

103. Alors que la République centrafricaine se trouve à un tournant décisif, l'engagement continu de ses partenaires internationaux, en particulier ceux des pays de la région, reste essentiel pour maintenir la paix et la stabilité. La crise dans le pays est inextricablement liée à la dynamique de la région de l'Afrique centrale. J'appelle les dirigeants de cette région à employer tous les moyens à leur disposition pour redynamiser les mécanismes politiques et de sécurité conjoints, en particulier pour renforcer la sécurité aux frontières. Je me félicite de la nomination imminente d'un médiateur permanent de la CEEAC pour la République centrafricaine, ainsi que de l'engagement des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

104. Comme indiqué plus haut, je recommande une augmentation de 2 750 militaires et 940 policiers, ce qui porterait les plafonds autorisés pour la MINUSCA à 14 400 et 3 020 respectivement. Ces renforts visent à accroître la capacité de la MINUSCA à s'acquitter des tâches prioritaires de son mandat compte tenu de l'évolution actuelle de la situation et à lui permettre d'améliorer sa capacité à empêcher toute nouvelle détérioration de la sécurité et à inverser la tendance tout en créant des conditions qui favorisent l'avancée du processus politique. Ces moyens accrus ne remplacent en aucun cas la responsabilité première des autorités nationales qui est de faire progresser le processus de paix et de protéger la population et ne constituent pas non plus une solution militaire aux défis actuels. Je recommande que le déploiement de ces renforts soit séquentiel et basé sur des examens réguliers de l'évolution de la situation politique et de la sécurité, dans le cadre de mes rapports d'activité réguliers au Conseil de sécurité. Afin de garantir que le déploiement de ces effectifs aura un effet durable, il sera essentiel d'intégrer leurs résultats opérationnels dans les efforts stratégiques plus larges de la Mission.

105. Pour terminer, je tiens à remercier chaleureusement mon Représentant spécial pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, Mankeur Ndiaye, pour le dévouement dont il fait montre dans la conduite des opérations. J'exprime également ma gratitude au personnel civil et en uniforme des Nations Unies pour leur détermination et leur engagement. Je remercie en outre tous les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, les pays donateurs, les organisations régionales et multilatérales, les organisations non gouvernementales et tous les autres partenaires pour leur contribution inestimable à la paix et à la stabilité en République centrafricaine. Je tiens également à adresser mes remerciements aux garants de l'Accord politique, à l'Union africaine, à la CEEAC ainsi qu'aux partenaires régionaux pour leur engagement résolu et sans faille.

Annexe I

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine : effectifs
militaires et de police au 1^{er} février 2021**

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			<i>Total</i>	<i>Composante police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>		<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Argentine	0	2	0	2		
Bangladesh	9	22	1 282	1 313		
Bénin	3	3	0	6		20
Bhoutan	2	3	0	5		
Bolivie (État plurinational de)	3	2	0	5		
Brésil	1	3	0	4		1
Burkina Faso	0	6	0	6		31
Burundi	8	10	746	764		
Cambodge	2	2	204	208		
Cameroun	2	5	750	757	280	26
Colombie	2	0	0	2		
Congo	4	6	0	10	138	0
Côte d'Ivoire	0	1	0	1		27
Djibouti	0	0	0	0		6
Égypte	6	23	984	1013	140	19
Espagne	0	0	0	0		3
États-Unis d'Amérique	0	8	0	8		
Fédération de Russie	3	10	0	13		
France	0	9	0	9		6
Gabon	0	3	446	449		
Gambie	3	4	0	7		11
Ghana	2	4	0	6		7
Guatemala	1	2	0	3		
Guinée	0	0	0	0		11
Indonésie	7	8	200	215	140	1
Jordanie	1	7	0	8		31
Kenya	7	8	0	15		
Madagascar	0	0	0	0		1
Mali	0	0	0	0		16
Maroc	2	18	749	769		
Mauritanie	8	7	450	465	278	
Mexique	1	1	0	2		
Moldova (République de)	3	1	0	4		
Népal	4	12	718	734		
Niger	1	4	0	5		31
Nigéria	0	4	0	4		3

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			<i>Total</i>	<i>Composante police</i>	
	<i>Experts en mission</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>		<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers hors unités constituées</i>
Pakistan	9	30	1 213	1 252		
Paraguay	1	1	0	2		
Pérou	7	2	198	207		
Philippines	2	0	0	2		
Portugal	0	7	180	187		2
République-Unie de Tanzanie	0	5	450	455		
Roumanie	0	0	0	0		9
Rwanda	6	18	1 356	1 380	418	28
Sénégal	0	5	0	5	280	22
Serbie	2	2	72	76		
Sierra Leone	4	0	0	4		
Sri Lanka	0	3	110	113		
Suède	0	0	0	0		3
Tchéquie	3	0	0	3		
Togo	4	5	0	9		31
Tunisie	2	0	0	2		37
Uruguay	0	2	0	2		
Viet Nam	1	6	0	7		
Zambie	9	13	910	932		
Zimbabwe	1	0	0	1		
Total	136	297	11 018	11 451	1 674	383

Annexe II

Carte

